

Soirée d'information POLLEC 07 février 2024

Réunion : 1^{ère} réunion du COPIL POLLEC

Date : 07/02/2024, de 20h à 21h45

Lieu : Salle des mariages

Pour l'Administration Communale : Laurent Gilles (Conseiller en Énergie), Isabelle Doyen (Directrice générale), Héloïse Dubois (Coordinatrice POLLEC)

Pour le Collège Communal : Hubert Jonet (Bourgmestre), Vincent Gerday (Échevin des travaux, de l'environnement, de l'Énergie), Gwendoline Poty (Échevine de l'éducation, de la citoyenneté)

Pour le Conseil Communal : Benoît Dessart

Citoyen·ne·s : Marc Moineau, Thibault Delhaye, Gaëlle Taton, Philippe Billard, Luc Caprasse, Marie-Christine Delanaye, André Blaise, Jacques Bolain

1. Tour de table

Plusieurs personnes de la CLDR ou du PCDN sont présentes. Plusieurs citoyen·ne·s demandent une mise en place pragmatique de solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune.

Les agent·e·s commun·aux·ales se sont présenté·e·s et ont expliqué leurs fonctions respectives.

2. Présentation

La coordinatrice POLLEC a ensuite présenté le cadre de la politique d'énergie durable et du climat. Elle a commencé par le contexte européen puis le contexte régional qui a permis à la Commune d'avoir des subsides pour l'engager.

Ensuite, les six actions prioritaires qui doivent être mises en place dans les 3 années à venir ont été présentés. Pour l'ensemble de ces actions, l'état d'avancement a été exposé.

Finalement, le bilan des émissions de gaz à effet de serre au niveau patrimonial et au niveau territorial a été expliqué.

3. Fonctionnement du COPIL

La vision de la participation citoyenne et les différentes missions du COPIL ont été présentées. Les interactions avec les autres organes de la Commune ont été expliqué.

Les groupes de travail thématiques liés à la CLDR seront ouverts aux membres du COPIL POLLEC et inversement. La thématique de l'énergie sera portée par la coordinatrice POLLEC et le COPIL POLLEC.

4. Q&A

- Serait-il possible de présenter les thèmes des 21 actions ? Reprise dans les slides 5 et 6 de la présentation en annexe de ce PV. Explication des entreprises ETS et le marché du carbone.
- Proposition de travailler sur l'action hors fossile à mettre avant 2025 => interdiction de chaudière mazout en 01/2026. Cette proposition sera étudiée par le COPIL.
- Comment les graphiques des slides 10 et 11 ont été obtenus ? Présentation de l'outil POLLEC fourni par la région.
- Quelles sont les hypothèses de travail par rapport au calcul du bilan des émissions de GES ? L'outil POLLEC (en annexe de ce PV) se concentre sur les émissions de GES du territoire de la commune. Les hypothèses concernant la prise en compte de la production des éoliennes et la part du trafic autoroutier doivent être rediscuté. Le choix de ces hypothèses est imposé par la Région Wallonne concernant le rapportage POLLEC. Proposition de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie et de la chaîne de production pour les décisions. Elle sera à évaluer par le COPIL POLLEC.
- Est-ce que ce serait possible d'avoir des informations plus récentes concernant l'émission de GES ? On pourrait contacter l'IWEPS pour avoir plus d'informations concernant le PAEDC. Les données de 2019 sont les dernières données fournies par la RW.
- Quelle sera la charge de travail pour les membres participant au COPIL ? Maximum 1 réunion par mois en soirée.
- Demande de prendre en compte plus largement la mobilité douce ou alternative, notamment les bus.
- L'impact est-il défini à l'avance ? L'impact des actions proposées dans le PAEDC est estimé suivant la méthodologie proposée par la Région Wallonne. Néanmoins, l'impact sur les émissions de GES ne se limite pas aux actions du PAEDC et doivent être prise en compte plus largement.